****

**Présentation de l’Appel à Projets Annuel - FIRAH 2016**

Afin de mieux cerner le cadre dans lequel s’inscrit l’Appel à Projets 2016 de la FIRAH, les porteurs de projets sont invités à prendre connaissance de la présentation générale de la Fondation sur le site [www.firah.org](http://www.firah.org)

Les informations sur les Appels à Projets passés, avec notamment les détails des recherches appliquées précédemment soutenues sont disponibles dans l’onglet « Appel à projets ».

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets que la FIRAH souhaite soutenir nous vous conseillons de visiter le Centre Ressources Recherche Appliquée et Handicap : <http://www.firah.org/centre-ressources/>

Ce Centre Ressources regroupe dans sa base documentaire de nombreuses recherches appliquées financées par la Fondation ou par d’autres initiatives et qui peuvent être une source d’informations pour vos propositions de projets.

1- Ce que la FIRAH entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par les **personnes handicapées[[1]](#footnote-1) et leurs familles**. La FIRAH souhaite que cette recherche soit le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain[[2]](#footnote-2)** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent réellement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application[[3]](#footnote-3) adaptés aux publics visés.

Voir en annexe 1 : Complément d’information sur ce que la FIRAH entend par la recherche appliquée.

2 - Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets FIRAH

Ces 6 critères suivants sont pris en compte par la FIRAH pour évaluer les projets de recherche appliquée qui lui sont proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet.

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits humains pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[4]](#footnote-4):

* **Le respect de la dignité intrinsèque**, de **l’autonomie individuelle** y compris la **liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination**,
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société**,
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances***,*
* **L’accessibilité**,
* **L’égalité entre les hommes et les femmes**,
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser comment sera réalisé, dès le début du projet, l’état des lieux de la littérature du domaine à étudier. Une attention particulière sera portée à l’identification et à l’analyse des recherches appliquées déjà réalisées ainsi qu’aux supports d’application issus de ces recherches destinées aux acteurs de terrain.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteur du changement.

Enfin, une recherche dont le but est d’apporter une solution technique aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leur accès aux différentes activités de la vie quotidienne (à caractère personnel, familial, scolaire, professionnel ou social) est éligible.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs seront priorisés.

Le projet de recherche pourra impliquer le mouvement associatif de défense des droits des personnes handicapées. Cet ancrage associatif sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises comme des lettres de soutien explicites.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet l**e nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Dans le domaine technique, les porteurs de projet devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles existantes du monde du handicap.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Une attention particulière sera portée pour les projets réalisés hors de France en lien avec une équipe française de nature à développer la coopération internationale en ce domaine et à valoriser ces travaux auprès des acteurs français.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse de recherche du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés. Quels progrès dans les connaissances la recherche proposée apporte-t-elle ?

Ces résultats attendus préciseront, si cela est pertinent, les effets produits sur la qualité d’accès des personnes handicapées, la prise de décision, les bonnes pratiques ou encore l’effet sur la participation sociale ou l’exercice des droits des populations visées.

Les dimensions inclusives dans l’éducation, l’emploi, les transports, les nouvelles technologies et autres seront aussi mises en avant.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-5).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, la FIRAH attachera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain. Ces supports d’application[[6]](#footnote-6) pourront prendre plusieurs formes : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances. La traduction de ces documents en français et en anglais sera nécessaire pour une diffusion la plus large possible. Dans cette même perspective, ces supports devront aussi être en libre accès pour pouvoir être disponibles au plus grand nombre. Il est demandé aux porteurs de projets de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humain, logistique, matériel), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* L’articulation entre l’affectation des ressources financières dans les activités de recherche proprement dites et celles de diffusion et de valorisation permettant en particulier la réalisation des supports d’application pour différents acteurs de terrain et incluant les traductions en anglais et français.

La FIRAH apportant le plus souvent **des cofinancements,** les projets sollicitant des ressources complémentaires à celles déjà acquises seront appréciés.

3 - Les spécificités de l’Appel à Projets 2016

La FIRAH souhaite pour cet Appel à Projets 2016 mettre en avant les 5 thématiques suivantes :

1. **L’accès à l’éducation** des enfants et jeunes handicapés du préscolaire jusqu’à l’enseignement supérieur.
2. **La mobilité** car elle constitue un aspect transversal pour favoriser la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées (aller à l’école, au travail, accéder aux commerces, aux lieux de culture et de loisirs…).
3. **L’avancée en âge des personnes handicapées.**
4. **Les processus de transition entre des établissements résidentiels et des services de soutien à la vie en milieu ordinaire.**
5. **Le soutien aux proches aidants**, en particulier :
6. les dispositions économiques, professionnelles ou autres, de nature à leur permettre de mener de front leur action d'aidant et leur vie sociale et professionnelle.
7. le soutien et la formation des parents pour accompagner leur enfant handicapé dans la période de la petite enfance.

Il est à noter que la Fondation pourra aussi sélectionner des projets de grande qualité en dehors des axes ci-dessus si ceux-ci répondent aux critères de sélection décrits dans cet appel à projets.

Enfin, les porteurs de projets ayant été financés lors d’un appel à projets FIRAH précédent seront à nouveau éligibles 3 ans après la fin de la recherche réalisée avec le soutien de la FIRAH, sauf dans le cas où la nouvelle recherche proposée serait considérée comme une suite ou un complément à la recherche précédente.

La Fondation soutient des projets provenant du monde entier. Ses actions et ses financements sont toutefois centré sur des projets de recherche appliquée sur le handicap et elle ne finance pas :

* La création ou le fonctionnement d’établissements et services sociaux et médico-sociaux,
* L’aide directe à une personne handicapée particulière,
* Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences).
* La recherche action fait partie des projets soutenus par la FIRAH mais dans le cas de ce type de projet, la FIRAH pourra financer seulement la partie recherche mais ne financera pas les activités proprement dites de mise en œuvre de l’action.

Les projets de recherche pourront être financés sur la base de cofinancements d’un montant entre 30 000 à 60 000 euros pour l’ensemble du projet d’une période maximale de 2 ans à 3 ans.

Les dates de l’Appel à Projets FIRAH 2016

**Mise en ligne de l’Appel à Projets 2016 :** 11 janvier 2016

**Clôture de la réception des lettres d’intention :** 25 mars 2016 à minuit

**Annonce des lettres d’intention présélectionnées et non sélectionnées aux porteurs de projets :**24 juin 2016

**Clôture de la réception des dossiers complets :** 30 septembre 2016 à minuit

**Annonce des dossiers complets sélectionnés et non sélectionnés aux porteurs de projets :**15 décembre 2016

4 - Format d’une lettre d’intention pour l’Appel à Projets 2016

**La lettre d’intention sera réalisée avec le formulaire FIRAH prévu à cet effet et qui est disponible sur le site internet de la Fondation (**[**www.firah.org**](http://www.firah.org)**) dans l’onglet Appel à Projets.**

**Le formulaire doit être rempli en présentant le projet dans le cadre des 6 critères de sélection qui sont présentés en détail dans la partie 2 du présent document (page 3).**

Ce formulaire est composé de **trois pages** et d’une annexe de **quatre pages maximum :**

* Une page avec la fiche synthétique du projet comprenant un résumé.
* Un tiers de page présentant l’objectif général du projet. (Critère 1)
* Un tiers de page exposant l'originalité du projet et démontrant son caractère innovant (Critère 2).
* Un tiers de page de présentation du porteur de projet, de ses partenaires, de leurs rôles respectifs au sein du projet. Ainsi qu’une annexe de 3 pages maximum avec un CV résumé des personnes impliquées et une brève présentation des organisations impliquées en mettant en avant leurs expériences et compétences sur la thématique abordée par le projet. Les adresses mail de chacune des personnes et des organisations seront indiquées. (Critère 3)
* Un tiers de page sur la méthodologie et les résultats attendus. (Critère 4)
* Un tiers de page sur les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche et des modalités de transfert de ceux-ci. (Critère 5)
* Un tiers de page sur le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources. Ainsi qu’une annexe sur une page présentant le budget composé de lignes budgétaires reprenant les principaux domaines de dépenses. (Critère 6)

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités ensuite à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées suite aux lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

**La lettre d’intention peut être réalisée en français ou en anglais  
et doit être envoyée en format .doc, Police ARIAL taille 11 à :** [firah@firah.org](mailto:firah@firah.org)

Annexe 1

Complément d’information sur ce que la FIRAH entend par la recherche appliquée.

1. **Pour la FIRAH, la recherche appliquée, intègre les éléments suivants :**

* Elle obéit à des règlescomme pour tout processus scientifique : il s’agit ici, à partir de l’observation d’une situation, de se fixer un objectif, dont l’atteinte est susceptible d’améliorer la condition de vie de personnes handicapées. Les paramètres du succès de la recherche doivent être précisés et être accessibles à l’évaluation. De même, les hypothèses sur lesquelles le travail se fonde, doivent être explicites.
* Elle se réalise, le plus souvent, par une approche pluridisciplinaire et donc un ensemble de savoir-faire permettant d’aborder la personne de façon globale afin d’améliorer sa participation sociale. Les travaux situés dans des champs variés (sociologique, ethnologique, psychologique, pédagogique…) et favorisant des liens pluridisciplinaires sont appréciés. Il peut toutefois également s’agir d’une recherche mono-disciplinaire, par exemple de type technique comme la mise au point ou l’amélioration d’un dispositif matériel favorisant l’autonomie des personnes handicapées.
* Elle formule des propositions d’action dans le but de résoudre des problèmes spécifiques d'usage pratique. Elle permet donc de mettre en œuvre une nouvelle action ou pratique, elle doit produire des changements et de la nouveauté.
* Elle aide à la compréhension d’une pratique dans le but de l’améliorer. Elle analyse des « bonnes pratiques » mises en œuvre pour en tester la réelle efficacité ou l’efficience. En cela, elle intervient, par exemple, dans l’analyse et la validation d’une action expérimentale avec une ou des hypothèses, des critères de succès et d’insuccès pour produire des éléments d’amélioration et permettre leur démultiplication.
* Elle compare des pratiques et leurs résultats pour en définir les points forts et faibles, viser une amélioration de celles-ci et en mettre à jour les éléments positifs et transférables (étude comparative).
* Elle intervient dans des actions pouvant bénéficier à des personnes handicapées, même si cela ne concerne que certaines incapacités et certaines situations de handicap.
* Elle peut se réaliser à travers des processus de recherche action.
* Elle peut avoir pour but de trouver une solution technologique à de**s** obstacles limitant l’accessibilité et l’inclusion des personnes, peut être soutenue si les critères d’évaluation de sa mise en œuvre dans les situations réelles sont précisés.

1. **Une recherche appliquée sur le handicap au service de la participation sociale[[7]](#footnote-7)**

La Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées définit le handicap de la façon suivante : « *Reconnaissant que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l’interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l’égalité avec les autres* ».

C’est dans ce champ que la Fondation souhaite intervenir avec une finalité de pleine et effective participation des personnes handicapées dans une société inclusive. Pour cela la FIRAH soutiendra des recherches appliquées sur les deux variables de l’interaction qui produisent des situations de handicap, à savoir :

* les incapacités de la personne qui devront être améliorées ou compensées par un accompagnement individualisé de qualité.
* les barrières comportementales et environnementales qui devront être réduites dans un environnement devenu inclusif et facilitateur.

Les recherches financées par la Fondation présentant ces deux variables seront tournées vers une finalité de participation sociale[[8]](#footnote-8).

La finalité de participation sociale est en lien avec la volonté de la Fondation de travailler sur des situations de la « vraie vie » et de résoudre des problèmes d’ordre pratique.

* + 1. Pour un accompagnement[[9]](#footnote-9) individualisé de qualité

Les travaux de recherches et les connaissances diffusées en lien avec l’accompagnement devront porter une attention particulière :

* + à la place et au rôle central des personnes handicapées assurés par des processus « d’autodétermination »,
  + à la formation des accompagnants qu’ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels,
  + au développement de pratiques innovantes telles que le soutien par les pairs et les dispositifs tels que les « centres pour la vie autonome »,
  + aux dispositifs et aux méthodes d’évaluation des besoins des personnes en matière d’accompagnement,
  + aux dispositifs de proximité permettant de rapprocher la gestion et la mise en œuvre de l’accompagnement dans des lieux de vie ordinaire (habitat, école, travail…).

Ces dynamiques portant sur l’accompagnement concerneront à la fois les dimensions politiques, les systèmes et les services mis en place pour les personnes.

* + 1. Pour une transformation sociétale vers un environnement inclusif et facilitateur

Le lien avec l’environnement facilitateur concerne :

* + L’accessibilité physique et de communication,
  + Le changement du regard porté sur les personnes handicapées,
  + L’accès aux services de soutien spécifiques et aux services ordinaires.

Les études portant sur les mesures positives visant à rétablir un équilibre entre la situation des personnes handicapées et les autres membres de la société seront appréciées.

1. Nous avons choisi d’utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). [↑](#footnote-ref-1)
2. Les acteurs de terrain sont : Les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent. Toutes organisations de défense des droits des personnes pour qu’elles puissent inclure dans leurs activités, les personnes handicapées. Les prestataires de service et autres organisations travaillant dans le domaine du handicap. Les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées, tels que, par exemple, les architectes, les enseignants, les entreprises, les industriels. Les décideurs politiques au niveau local, national et international. Le grand public. [↑](#footnote-ref-2)
3. Mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utile pour améliorer leur pratique. Le format de ce supports d’application pourra être : des outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels… [↑](#footnote-ref-3)
4. Retrouver une information complète sur cette convention internationale à <http://www.firah.org/centre-ressources/> dans l’onglet « comprendre pour agir ». Cette convention est un texte contraignant pour les pays qui l’on ratifié au même titre que la convention sur les droits des enfants par exemple. [↑](#footnote-ref-4)
5. La finalité des actions de la FIRAH est de valoriser des connaissances visant à améliorer les politiques, les systèmes et les pratiques. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-6)
7. La participation sociale concerne la réalisation des activités courantes et des rôles sociaux valorisés par la personne ou son contexte socioculturel. Elle est à la fois en lien avec les activités pratiques de la vie quotidienne et domestique mais aussi avec celles concernant l’épanouissement d’une personne dans sa société tout au long de son existence. [↑](#footnote-ref-7)
8. Il ne s’agit pas par exemple pour la Fondation de soutenir des projets permettant d’améliorer les incapacités des personnes ou de transformer l’environnement si cette même recherche ne fait pas le lien entre l’impact de ces améliorations et la participation sociale. [↑](#footnote-ref-8)
9. L’accompagnement est défini par la mise en œuvre de l’ensemble des aménagements raisonnables (mesures adaptées) individualisés concernant les aides à la fois humaines, animalières et techniques. [↑](#footnote-ref-9)